

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

OBJET :
AUTORISATION
D'ESTER EN JUSTICE

N° 2024-057

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du huit juin deux mille vingt, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête enregistrée sous le n° 2411037, en date du vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, introduite devant le Tribunal Administratif de Marseille,

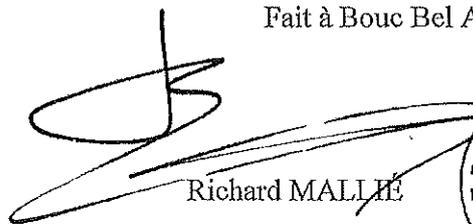
Considérant qu'il est opportun d'autoriser le cabinet d'avocats BOREL & DEL PRETE à ester en justice et de lui confier la mission d'assistance et de représentation de la ville dans le cadre de cette affaire,

DECIDE

Art. 1^{er} : d'autoriser la SCP BOREL & DEL PRETE, Avocats à la Cour d'Aix-en-Provence, dont le cabinet est sis immeuble Le Triangle, 235 rue Léon Foucault, 13100 Aix-en-Provence, d'ester en justice, assister et représenter la commune de Bouc Bel Air.

Art. 2 : Cette assistance et cette représentation s'effectueront dans le cadre de la procédure enregistrée sous le n° 2411037 devant le Tribunal Administratif de Marseille, selon les conditions de la lettre de mission datée du treize novembre deux mille vingt-quatre, rédigée entre la SCP BOREL & DEL PRETE et la ville de Bouc Bel Air.

Fait à Bouc Bel Air, le 09/12/2024


Richard MALLIE



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 24/12/2024

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20241209-2024_057-AU

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE